 

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**30 ANS DE COOPERATION ENTRE LE SENEGAL ET WALLONIE-BRUXELLES**

**DWB/APEFE, DAKAR, 23 octobre 2013**

***La politique internationale de Wallonie-Bruxelles***

Aux côtés des Etats et des organisations internationales, les entités fédérées ou décentralisées prennent une part croissante dans les relations internationales. C’est particulièrement vrai des entités fédérées belges (Communautés et Régions) au regard des principes institutionnels singuliers du fédéralisme qui s’est construit en Belgique. En effet, les compétences internes des entités fédérées belges se prolongent dans les relations internationales, y compris en matière de signature (pouvoir à signer) des traités et accords internationaux (cf note annexe sur le fédéralisme belge et la représentation de Wallonie-Bruxelles).

Wallonie-Bruxelles est aujourd’hui partenaire de 10 accords de coopération en Afrique sur la soixantaine d’accords bilatéraux conclus depuis une trentaine d’années. En tant que représentation diplomatique des entités belges francophones, les 16 Délégations Wallonie-Bruxelles à travers le monde assurent l’animation des coopérations bilatérales avec les pays partenaires. Wallonie-Bruxelles dispose aujourd’hui de 5 Délégations sur le continent africain, dont celle à Dakar qui a également juridiction sur le Burkina Faso et le Bénin. Ce réseau diplomatique est articulé avec les réseaux de coopération technique (cf l’Association pour la Promotion de l’Education et de la Formation à l’Etranger- APEFE) et économiques et commerciaux.

L’APEFE agit en tant que centre d’expertise en matière de coopération technique au développement de Wallonie-Bruxelles, bien que financée en majeure partie par la coopération fédérale belge. Avec ses 12 bureaux, elle est active dans 15 pays en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Amérique Latine, au Proche Orient et en Asie du Sud-Est.

Deux axes particuliers peuvent être mis en exergue de la politique internationale de Wallonie-Bruxelles depuis une dizaine d’années :

* La promotion d’un modèle de régulation internationale fondé sur le multilatéralisme, la solidarité et la diversité. Le premier terrain d’action de la Francophonie multilatérale (langue, éducation, culture…) s’est étendu ensuite au système des Nations Unies et à l’Union européenne (cf ea l’Unesco et la spécificité des biens et services culturels)
* L’approfondissement des relations de solidarité avec les pays en développement en vue de contribuer aux Objectifs du Millénaire

Ces axes peuvent être articulés autour des objectifs suivants :

* Promouvoir autant que possible une mondialisation juste, humaine et durable pour les générations successives, notamment au travers d’un véritable mode démocratique d’élaboration des règles internationales. A ce titre, une attention particulière est portée aux droits des personnes vulnérables, notamment des migrants, le renforcement des services publics efficaces au bénéfice de la collectivité, le renforcement des capacités d’action des citoyens et de la société civile, l’insertion de clauses sociales et environnementales dans les accords internationaux.
* La promotion du dialogue interculturel et son rôle en faveur de la tolérance et de la paix dans le monde ou entre communautés ; le soutien à la création artistique et à la mobilité des artistes (un des premiers grands axes de coopération avec le Sénégal depuis le début, cf aussi Na Nga Def en 1997). La culture est vecteur de développement.
* Le socle des droits universels, à commencer par la liberté d’expression et d’association, l’égalité des chances et de genre, les droits sociaux et culturels mais aussi les droits dits de troisième génération (droit d’accès à l’eau potable, droit à un environnement sain, droit à la souveraineté alimentaire-cf ea les initiatives communes au Sénégal…). Une attention particulière est assurée en matière d’égalité des genres dans les politiques et programmes de coopération et dans le renforcement des capacités locales ainsi qu’en matière de la protection de l’enfance.
* Une éducation de qualité pour tous qui passe par une mobilisation multilatérale et nationale importante autour du rôle régulateur des Etats et des collectivités publiques en faveur d’un accès démocratique à une éducation de qualité et émancipatrice.
* Le développement durable, notamment par la mise en place d’une politique concrète de lutte contre le changement climatique (cf le programme wallon Fast start en Afrique et au Sénégal) et de protection de la biodiversité.

Ces objectifs se concrétisent au travers de la programmation triennale de coopération 2012-15 ainsi que dans les programmes de coopération mis en œuvre par Wallonie-Bruxelles international (le ministère des relations internationales) et les autres ministères ou organismes de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

***La programmation bilatérale 2012-15 dans les grandes lignes***

Cette programmation est arrêtée entre les gouvernements sénégalais et de Wallonie-Bruxelles suivant un processus élargi de consultation, d’évaluation et de négociation. Les axes de développement avec le Sénégal sont les mêmes que lors de la programmation précédente : ils sont bâtis sur une longue expérience commune et de confiance réciproque entre partenaires dans le travail de conception et de réalisation.

* *Agriculture / environnement****:*** les différents projets tendront à une approche programme : gestion de l’eau pour l’agriculture, valorisation de produits agricoles locaux (lyophilisation, vinaigres, huiles essentielles..), la professionnalisation des structures et des acteurs de la filière, la formation professionnelle et renforcement des capacités des organisations paysannes, traitement des déchets agricoles et des effluents des industries agroalimentaires. Ces développements pourront croiser les objectifs d’appui à l’entreprenariat féminin ( cf Bioterre, filières spécialisées avec les femmes…)
* *Education/formation technique et professionnelle :* le volet éducation porte principalement sur l’encadrement pédagogique de l’enseignement scientifique et technologique. La formation technique et professionnelle est devenue la programmation exclusive de l’APEFE. D’autres projets portent un volet de formation, notamment en matière de protection de l’enfance et d’entreprenariat féminin.
* *Culture* : en tant que vecteur de développement, il s’agit de soutenir les politiques culturelles de l’Etat et des collectivités, la professionnalisation des structures culturelles (expertises, formations à la création, aux métiers techniques de la création artistique, équipements, documentation…), les mobilités sud/nord et sud/sud.

***Les programmes Sud de Wallonie-Bruxelles***

Aux côtés d’une programmation arrêtée conjointement en commission mixte entre gouvernements après concertation élargie des parties prenantes et évaluation des réalisations antérieures, Wallonie-Bruxelles met en œuvre différents programmes à orientation Sud. Si ces programmes ne sont pas directement concertés, les projets soumis dans le cadre d’appels annuels se doivent de répondre aux priorités communes des partenaires et des coopérations bilatérales et multilatérales. On relèvera en particulier les programmes de cofinancement qui s’adressent aux acteurs de la coopération indirecte (ONG agréées, associations), de la coopération décentralisée (villes, intercommunales…), de la coopération universitaire et scientifique (programme de bourses). Il existe par ailleurs d’importants programmes thématiques : lutte contre le changement climatique (programme Fast start avec 5 projets au Sénégal sur 17 en Afrique), le Fonds wallon de solidarité internationale pour l’eau, les programmes d’échanges du Bureau international de la Jeunesse…..

***Le programme de l’APEFE en cours au Sénégal***

Conformément à une planification et à une exécution pleinement participatives, l’APEFE gère aujourd’hui le Programme d’appui à trois structures nationales de formation des formateurs de la Formation Professionnelle et Technique.

De manière générale, ce Programme contribue à implanter la réforme de la Formation Professionnelle et Technique au niveau de la formation initiale (et de la formation continue) des formateurs, un des aspects de cette Réforme concernant la mise en œuvre de l’Approche Par Compétences (APC).

***Quelques jalons de notre coopération bilatérale***

**1975** : Accord culturel entre le Sénégal et la Belgique. A partir de 1978, les Communautés en Belgique prennent en charge les accords culturels signés par l’Etat central.

**1983** : Première mission de l’APEFE et intervention des premiers coopérants dans le secteur de la santé. A partir de ce début, l’effectif des formateurs APEFE au Sénégal s’est développé très rapidement dans les années 80, jusqu’à 28 en 1988, principalement dans les secteurs de l’éducation, de l’enseignement technique et de la formation professionnelle, de la santé, du développement économique et social. ……..

**1985** : Ouverture bureau de coordination de l’APEFE à Dakar

**1987** : Premier protocole d’accord entre l’Assemblée nationale et le Parlement de la FédérationWallonie-Bruxelles

**1988** : Ouverture de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar, en prélude au 3° Sommet de la Francophonie en 1989

**1991**:Accord-cadreentre le Sénégal et l’APEFE signé par les ministres des affaires étrangères sénégalais et de Wallonie-Bruxelles. Cet accord institue la direction de l’assistance technique, aujourd’hui située sous la tutelle du secrétariat général de la Présidence de la République, comme interlocuteur privilégié de l’APEFE. Il institue également une contrepartie importante du gouvernement sénégalais pour faciliter le séjour des ressources humaines expatriées de l’APEFE

**1992 et 94** : Lancement de la première Biennale des Arts. Premier partenariat de Wallonie-Bruxelles avec la Biennale.

**1995** : L’APEFE compte environ 45 formateurs, dans les années 90, en poste dans des institutions publiques sénégalaises, notamment dans les secteurs de l’enseignement technique et la formation professionnelle, de la santé / action sociale, du développement rural / protection de l’environnement, de la culture, et de l’agriculture. Progressivement, la logique de coopération de l’APEFE a évolué, laissant volontairement de côté une coopération axée sur la substitution (renforcement des effectifs sénégalais), pour se consacrer prioritairement à des tâches de formation de formateurs, et à des fonctions précises dans le cadre de projets axés sur le développement durable.

**1997**: Na Nga Def ? A l’initiative et grâce au soutien de Wallonie-Bruxelles, le Sénégal inaugure un grand rendez-vous de promotion et de rencontres culturelles en Belgique et en Europe. D’autres pays partenaires sud de Wallonie-Bruxelles suivront par après. Na Nga Def ? a réuni près de 150 artistes sénégalais à travers différentes manifestations artistiques pendant plus d’un mois dans les domaines aussi divers que le théâtre, la musique, la danse, le cinéma, les arts plastiques, la littérature….

**1997**: Signature de l’accord particulier entre le Sénégal et l’APEFE, relatif à un fonds d’appui aux projets et institutions où interviennent des experts de l’APEFE.

**1998** : Nouvel accord cadre de coopération bilatérale et lancement des programmations triennales. La Wallonie se joint de manière formelle à la coopération avec le Sénégal et renforce celle-ci sur le plan économique, agro-industriel, environnemental et de la recherche appliquée. Quelques années plus tard, l’étendue des compétences des entités francophones belges est ouverte au potentiel de coopération avec le Sénégal avec l’adjonction de la Commission communautaire francophone de Bruxelles à l’Accord cadre de 1998, Toutes les compétences de Wallonie-Bruxelles peuvent ainsi être mobilisées. Outre les secteurs traditionnels de coopération en matière d’éducation, formation et de culture, les relations bilatérales s’ouvrent à l’enseignement supérieur, à la recherche, à l’économie, à l’environnement et à la politique de l’eau, au patrimoine…..

**2003** : Colloque sur l’œuvre du romancier Georges Simenon organisé avec l’UCAD

Signature des accords du Sénégal avec la Commission communautaire francophone de Bruxelles.

**2004** : Signature du Protocole de coopération financière entre la Wallonie (Agence wallonne à l’Exportation) et le Sénégal en vue de promouvoir le partenariat économique international inter-entreprises. Ce protocole est appelé à renforcer la dimension économique et des entreprises dans les relations bilatérales.

**2006** : lancement des travaux de l’Ancienne Assemblée territoriale du Fleuve à St Louis

**2008** : lancement / démarrage du Programme Sénégal / APEFE d’appui aux structures nationales de formation des formateurs de la Formation Professionnelle et Technique.

**2010** : première rencontre internationale sur l’agro-alimentaire en matière d’innovation technologique à Dakar, prélude à une initiative préparatoire au sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012

**2011** : lancement du premier projet du programme de lutte contre le changement climatique Fast start au Sénégal. Quatre autres projets suivront en 2013 dans différents régions du pays.

**2013** : relance de la coopération interparlementaire (2 visites réciproques de l’AN et du PFWB). Les thèmes de coopération prioritaires sont la Francophonie, l’éducation et la protection de l’enfance)

**2013** : lancement des premières formations aux métiers de la restauration patrimoniale dans le cadre du projet sur la Maison de l’Amiral à Gorée

**2013** : Programmation participative de la troisième phase du Programme Sénégal/APEFE d’appui aux structures nationales de formation des formateurs de la Formation Professionnelle et Technique.

**2014** : Biennale de Dakar, Sommet de la Francophonie et initiatives préparatoires.

**2015**: Nouvelle Commission mixte entre le Sénégal et Wallonie-Bruxelles

***Evénements fin 2013*** :

* séminaire inaugural et formations à la restauration patrimoniale (cf invitation et programme en annexe) à l’IFAN le 28 octobre. Visite du ministre wallon du Patrimoine, Carlo Di Antonio
* atelier régional sur la sécurité sanitaire des aliments (cf invitation et programme en cf annexe) à ITA, les 29-30 octobre. Visite du ministre wallon de l’Agriculture, Carlo Di Antonio.
* Visite à Dakar du Délégué général aux droits de l’enfant de Wallonie-Bruxelles, 25-28/11
* Tournée de la pièce « Un homme est un homme » et d’un film sur la tournée africaine en 2012. Sept représentations au Sénégal de cette pièce qui traite de l’émigration, entre les 2 et 12 décembre, de Dakar à Ziguinchor en passant par Louga et St Louis……

***Les grands rendez-vous de 2014***

* Vitesse de croisière des projets de la programmation triennale et évaluation
* Prévision du lancement de la troisième phase du programme pluriannuel Sénégal/APEFE 2014-2016
* Evaluation du programme sur la lutte contre le changement climatique
* Partenariat avec la Biennale Dak’Art par un spécial focus sur les arts plastiques et design du Bénin
* Préparation du XV° Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement de la Francophonie à Dakar et initiatives préalables, notamment dans le domaine de l’innovation.

***Les budgets activés sur le Sénégal*** : tous programmes Wallonie-Bruxelles au Sénégal confondus, les budgets annuels mobilisés s’élèvent à +/- 2 millions d’euros (+/- 1,3 milliards CFA) en ce compris le budget de l’APEFE qui est financé par la coopération fédérale belge (DGD) pour un tiers de ce montant global. Toutefois, sauf exception, ces budgets ne comprennent pas les salaires des partenaires et experts de Wallonie-Bruxelles qui interviennent dans les programmes ou projets de coopération, non plus que les frais de fonctionnement de la Délégation à Dakar.

**Contacts :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau APEFE Wallonie-Bruxelles de Dakar**  Françoise DAXHELET, Administratrice de Programme  [f.daxhelet@apefe.org](mailto:f.daxhelet@apefe.org)  Tél : 33.849.29.70  Site Internet : [www.apefe.org](http://www.apefe.org) | **Délégation Wallonie-Bruxelles**  Christian SAELENS, Délégué  [c.saelens@walbru.sn](mailto:c.saelens@walbru.sn)  Abbas DIAO, Conseiller  [abbas@walbru.sn](mailto:abbas@walbru.sn)  Mamadou KANE, Conseiller  [mamadou@walbru.sn](mailto:mamadou@walbru.sn)  Tél : 33.849.29.70  Site Internet: [www.wbi.be/dakar](http://www.wbi.be/dakar) |

****

**Communiqué de presse DWB Dakar, 23 octobre 2013**

**Annexe 1**

***La Belgique fédérale et les entités fédérées : histoire d’une évolution internationale.***

D’Etat unitaire depuis son indépendance en 1830, la Belgique est devenue un véritable Etat fédéral en 1993. Le fédéralisme belge s’est construit depuis 1970 à travers 5 révisions constitutionnelles et 2 grandes réformes institutionnelles, avec des transferts importants de compétences. Aux côtés de l’Etat fédéral, les autres grands pouvoirs politiques, dotés de pouvoirs législatifs et exécutifs, sont organisés autour de 3 Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) et de 3 Communautés (flamande, Wallonie-Bruxelles et germanophone).

La Belgique a ainsi rejoint le club restreint des quelque 25 pays fédéraux dans le monde.

Cependant, deux grands principes singularisent le fédéralisme belge dans le monde et témoignent d’un modèle de gestion politique novateur :

* Il n’existe pas de lien de subordination entre l’Etat fédéral et les entités fédérées. Leurs normes sont « équipollentes ». Différents mécanismes juridictionnels et de coordination sont ainsi mis en place en vue d’assurer la cohérence politique générale dans le respect des compétences de chaque composante institutionnelle.
* Conformément à l’organisation institutionnelle de la Belgique, une compétence interne exercée par une entité fédérée est exercée en matière de relations internationales par cette même entité. Ainsi, au regard de ce principe essentiel du fédéralisme belge, les Communautés (cf la Fédération Wallonie-Bruxelles) et Régions assurent leurs propres relations politiques et coopérations internationales pour les compétences qui les concernent. De par ce principe, les entités fédérées belges disposent du pouvoir de signer des traités et accords internationaux. Les relations internationales sont assurées en bonne coordination et intelligence avec l’Etat fédéral et ses représentations diplomatiques, ainsi qu’avec les autres entités.

*Que représente la Délégation Wallonie-Bruxelles?*

Elle assure la représentation diplomatique des 3 entités fédérées belges francophones, soit :

La Wallonie : une des 3 Régions de Belgique. La Wallonie gère principalement des compétences qu’on peut qualifier de matérielles : le développement économique et territorial, le commerce international, l’environnement, les ressources naturelles et l’agriculture, l’industrie, la recherche appliquée, la formation professionnelle, le patrimoine matériel…..

La Commission communautaire francophone de Bruxelles : elle gère principalement la formation professionnelle, l’insertion sociale, la prévention santé……

La Fédération Wallonie-Bruxelles : en tant que Communauté, elle assure le trait d’union entre les Wallons et les Bruxellois francophones et représente quelque 4,5 millions d’habitants. Ses compétences principales portent sur l’éducation, l’enseignement supérieur, la culture, l’audiovisuel, les politiques relatives à la jeunesse, l’enfance, la recherche fondamentale……

En matière de communication internationale, la Délégation Wallonie-Bruxelles désigne la représentation diplomatique Wallonie-Bruxelles de ces 3 entités fédérées belges francophones.

Dans le cadre du Sommet de la Francophonie, le ministre-président des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le premier ministre belge siègent ensemble, parmi les chefs d’Etat et de gouvernement des pays membres de l’OIF.

****

**Communiqué de presse Délégation Wallonie-Bruxelles Dakar, 23 octobre 2013**

**Annexe 2**

**Liste des projets de programmation triennale Sénégal / Wallonie-Bruxelles, 2012-15**

**Dans le secteur Agriculture / Industries agroalimentaires :**

Projet 1 : « Maitrise de la gestion de l’eau pour une agriculture durable dans le delta du fleuve Sénégal – Phase 2 »

Sur base des résultats acquis et des outils développés dans un projet similaire au Burkina Faso, l’ULg accompagne le processus d’amélioration des connaissances sur les ressources en eau souterraine et d’optimisation de leur gestion dans le but d’accroître les productions agricoles dans le delta du fleuve Sénégal.

Projet 2 : « Production d’huiles essentielles à partir de plantes locales : Expérimentation, Adaptation et Diffusion de technologies »

Par ce nouveau projet Gembloux Agro Bio Tech et l’Institut de Technologies alimentaires visent la création d’une unité de production pilote d’huiles essentielles, dont le marché mondial est en constante expansion, dans la vallée du fleuve Sénégal.

Projet 3 : « Mise en place d’un réseau sous régional et national de laboratoires de

contrôle sanitaire des aliments »

Dans ce nouveau projet, le CWBI et Gembloux Agro Bio Tech accompagnent la mise en réseau des laboratoires sénégalais en charge de la sécurité alimentaire ainsi que leur processus de certification ISO.

Projet 4 : « Valorisation par le compostage des déchets organiques des abattoirs » (Projet SENABAT - Finalisation) »

Avec le CEBEDEAU, c’est la finalisation de la mise en œuvre d’une filière complète de production/commercialisation de compost à partir des déchets d’abattoirs.

Projet 5 : « Appui au renforcement de l’entreprenariat féminin »

C’est la poursuite du processus d’appui aux structures et opérateurs en charge du développement de l’entreprenariat féminin. Les secteurs agro/agri et stylisme/modélisme sont plus particulièrement visés.

**Dans le secteur Education, Formation et protections des jeunes :**

Projet 6 : « Développement de l'Enseignement des Sciences et de la Technologie – Phase 3 »

C’est la poursuite de l’appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la rénovation de l’enseignement des Sciences et de la Technologie. Tout particulièrement au niveau des BST.

Projet 7 : « Complément de formation pour les enseignants et professionnalisation du métier de styliste-modéliste »

Avec un nouvel opérateur, la Haute Ecole Libre Mosane, c’est la poursuite d’un appui au Stylisme/Modélisme. Il vise plus particulièrement le renforcement des capacités des jeunes diplômés à créer leur propre emploi.

Projet 8 : « Renforcement de la protection juridique des mineurs (RPJM) »

Avec deux nouveaux opérateurs déjà actifs au Bénin, les asbl « La Pommeraie » et « L’Amarrage, c’est un nouveau vecteur d’appui au programme de renforcement de la protection juridique des mineurs (RPJM). C’est le renforcement des capacités des travailleurs sociaux spécialisés qui est cette fois visé.

Projet 9 : « Méthode d’observation du bébé selon Esther Bick : appui au groupe de travail et à l’organisation à Dakar d’un Congrès international »

C’est la poursuite d’un appui à l’asbl Psycorps pour le renforcement des capacités du groupe de travail multidisciplinaire crée à Dakar pour l’observation du bébé selon la méthode d’Esther Bick.

Pour rappel, le Congrès international sur cette méthode s’est déroulé à Dakar (une 1ère en Afrique) du 29 octobre au 3 novembre 2012. L’organisation a été largement soutenue par WBI (AS 30 000 EUR).

Projet 10 : « Appui à la création de nouvelles filières de formation dans le secteur de la construction (phase 2) »

Sur financement de la COCOF et via Bruxelles-Formation, il s’agit, par une approche par compétences, de poursuivre la définition des programmes de formation en relation avec les métiers de la construction.

Projet 11 : « Appui à la mise en place de l’enseignement intégrateur dans la région de Thiès et de Dakar par le soutien aux enseignants »

Sur financement de la COCOF et via l’asbl « Une école pas comme les autres », il s’agit de poursuivre le renforcement des capacités des enseignants de l’Institut National de l’Education et de la Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA) à Thiès.

Projet 12 : « Formation complémentaire des jeunes diplomates »

Ce projet permet l’accueil de jeunes diplomates sénégalais au programme de formation diplomatique complémentaire mis œuvre annuellement par WBI en partenariat avec l’Institut Egmont.

**Dans le secteur de la culture**

Projet 13 : « Appui aux politiques culturelles »

C’est le projet qui permet de soutenir des activités et des échanges culturels, non initialement programmés, durant le triennat.

Projet 14 : « Programme de formation et Plateforme culturelle FOTTI - Phase 2 »

C’est la poursuite du soutien à la plateforme culturelle FOTTI qui vise la professionnalisation et l’insertion professionnelle des comédiens.

Projet 15 : « Carrefour des ressources Hip Hop Bruxelles-Dakar »

Ce nouveau projet vise un soutien au partenariat et aux échanges dans les cultures urbaines

Projet 16 : « Création d’une structure permanente locale de réalisation et production de courts métrages d’animation »

Nouvelle collaboration dans le secteur du cinéma d’animation entre Caméra-etc et la structure du bien connu Moussa TOURE.

Projet 17 : « Formation aux métiers du patrimoine en vue de la réhabilitation de la Maison de l’Amiral à Gorée »

Poursuite d’un soutien de l’IPW en matière de patrimoine dans la perspective cette fois, à terme, d’une rénovation de la Maison de l’Amiral à Gorée.

Projet 18 : « Revalorisation du patrimoine culturel national au sein des Manufactures Sénégalaises des Arts décoratifs de Thiès (MSAD) »

Nouveau projet porté par l’asbl KIPEPEO visant un renforcement des capacités des Manufactures dans les secteurs du design et du marketing.

**Communiqué de presse DWB Dakar, 23 octobre 2013**

**Annexe 3**

****

******

**30 ans de coopération entre le Sénégal et l’APEFE**

L’Association pour la Promotion de l’Education et de la Formation à l’Etranger – APEFE – a été créée en 1976 par le Ministère de l’Education Nationale Belge.

L’APEFE est le centre d’expertise en matière de coopération technique au développement de Wallonie-Bruxelles, et avec ses 12 bureaux répartis dans 15 pays en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Amérique Latine, au Proche Orient et en Asie du Sud-Est, elle fait partie intégrante de son réseau à l’étranger.

L’APEFE est financée en majeure partie par la Coopération Belge Fédérale, et relève ainsi de la coopération belge bilatérale indirecte.

L’histoire de l’APEFE au Sénégal commence en 1983, avec la mise à disposition, d’une part, d’un ingénieur industriel chargé de la maintenance de l’hôpital d’Ourossogui (Matam) et de l’assistance au perfectionnement des techniciens sénégalais, et d’autre part, d’un économiste attaché au Projet de Développement des Services de Santé de Pikine.

A partir de ce début, l’effectif des formateurs APEFE au Sénégal s’est développé très rapidement. Au 31décembre 1987, 18 formateurs APEFE étaient présents, et ils étaient 28 l’année suivante, principalement dans les secteurs de l’éducation, de l’enseignement technique et de la formation professionnelle, et de la santé. A partir de 1989, l’APEFE a intensifié sa collaboration avec les Ministères chargés de gérer les différents aspects du développement économique et social.

Cette extension de la mission APEFE a justifié l’établissement d’un accord-cadre entre la République du Sénégal et l’APEFE, fixant les modalités de collaboration entre les parties. Cet accord a été signé en août 1991 par le Ministre des Affaires Etrangères de la République du Sénégal, et par le Ministre de l’Enseignement et de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales de la Communauté française de Belgique, Président de l’APEFE.

L’accord-cadre institue la Direction de l’Assistance Technique, aujourd’hui située sous la tutelle du Secrétariat Général de la Présidence de la République, comme interlocuteur privilégié de l’APEFE. Il institue également une contrepartie importante du gouvernement sénégalais pour faciliter le séjour des ressources humaines expatriées de l’APEFE. En particulier, le gouvernement verse une contribution forfaitaire en reconnaissance de la présence de ces ressources humaines. Depuis 1997, cette contribution alimente le Fonds d’Appui APEFE/Sénégal, destiné à appuyer en équipement les projets et institutions dans lesquels intervient l’APEFE.

Sur cette base plus formelle, la mission APEFE / Sénégal a continué à se développer, pour devenir au milieu des années 1990 la « mission-phare » de l’APEFE, comptant environ 45 formateurs en poste dans des institutions publiques sénégalaises, notamment dans les secteurs de l’enseignement technique et la formation professionnelle, de la santé / action sociale, du développement rural / protection de l’environnement, de la culture, et de l’agriculture / élevage / maraîchage.

Progressivement, la logique de coopération de l’APEFE a évolué, laissant volontairement de côté une coopération axée sur la substitution (renforcement des effectifs sénégalais), pour se consacrer prioritairement à des tâches de formation de formateurs, et à des fonctions précises dans le cadre de projets axés sur le développement durable. Le renforcement des capacités des opérateurs du Sud s’est de plus en plus affirmé comme l’axe central de la coopération, à travers la mise en place de systèmes de formation et de formation de formateurs, et le transfert de technologies adaptées aux besoins locaux, pour contribuer aux politiques sectorielles nationales de lutte contre la pauvreté.

Cette optique a impliqué pour l’APEFE de professionnaliser sa gestion des projets, de diversifier ses moyens d’appui (ressources matérielles d’investissement et ressources de fonctionnement en complément à l’appui technique fourni par les ressources humaines), et d’opérer une concentration sectorielle de ses actions. L’apport important d’institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus tard de la Région Wallonne, la plupart du temps en synergie avec les actions de Wallonie-Bruxelles International, est à souligner.

Cette évolution s’est aussi traduite par une réduction progressive des effectifs des ressources humaines, devenues coopérants, puis assistants techniques.

Le souhait de répondre de mieux en mieux à la demande de ses partenaires, et de les impliquer de plus en plus dans le montage des projets, a également marqué l’évolution de la coopération de l’APEFE.

Ces dernières années, une nouvelle étape a ainsi marqué cette évolution au Sénégal. En effet, en 2006-2007, en cohérence avec les principes de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide, avec la Réforme de la Coopération Belge, et avec l’instauration d’une nouvelle approche « programme », un exercice inédit a été mis en place au Sénégal, visant la planification participative d’un nouveau programme devant débuter en 2008. Cet exercice a consisté à regrouper un grand nombre de responsables d’institutions sénégalaises, œuvrant dans les secteurs prioritaires retenus. Sous la conduite du Directeur de l’Assistance Technique, avec l’appui de l’APEFE et suivant de nombreuses étapes techniques pleinement participatives, la partie sénégalaise a travaillé pour inscrire les futures actions de l’APEFE en cohérence avec les priorités issues des politiques nationales de réduction de la pauvreté et d’accélération de la croissance.

Suite à ce processus de longue haleine, un nouveau Programme est né, en matière de Formation Professionnelle et Technique, devenue le secteur de concentration de l’appui de l’APEFE au Sénégal.

Ce Programme sectoriel, dont la seconde phase de trois ans se terminera fin 2013, est axé sur le renforcement de trois structures nationales de formation des formateurs. Il vise à contribuer à résoudre le déficit important de formateurs observé au niveau de certaines disciplines dans les établissements de formation professionnelle et technique à travers le pays, et l’insuffisance de corps de contrôle dans ce sous-secteur.

De manière générale, il s’agit, à travers ce Programme, d’appuyer le Sénégal dans l’implantation de la Réforme de la Formation Professionnelle et Technique au niveau de la formation initiale (et de la formation continue) des formateurs, un des aspects de cette Réforme concernant la mise en œuvre de l’Approche Par Compétences (APC), en tant qu’instrument permettant d’inscrire la Formation Professionnelle et Technique (FPT) dans la logique de la demande du marché du travail et des besoins de l’économie.

Les structures nationales de formation des formateurs concernées sont les suivantes :

* L’Ecole Normale Supérieure d’Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP) ;
* L’Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS) ;
* Le Centre National de Formation des Maîtres d’Enseignement Technique et Professionnel de Kaffrine.

La création d’une composante institutionnelle est en cours, et sera tout prochainement logée au Ministère de la Formation Professionnelle, de l’Apprentissage et de l’Artisanat (MFPAA), en collaboration avec le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle vise à renforcer les capacités de pilotage et de gestion des structures nationales de formation des formateurs de la FPT.

Au terme de ces deux premières phases triennales du Programme, un nouvel exercice de programmation entièrement participatif s’est déroulé en 2013, afin de définir les contours d’une troisième phase 2014-2016, qui sous réserve du financement par le bailleur de fonds de l’APEFE, visera la poursuite des actions entamées et leur consolidation.